

Tourne Moulin...

Viro Moli

www.moulins-en-perigord.fr

Edito

Convaincre plutôt que de contraindre !

Georges Clémenceau aurait déclaré "La guerre ! C'est une chose trop grave pour la confier à des militaires". Alors que l'environnement est un sujet qui envahit notre quotidien, l'avenir de nos moulins est trop important pour être confié à des technocrates (*).

Si un propriétaire de moulin, comme tout bon citoyen, n'est censé ignorer la loi ni échapper à ses devoirs, ce n'est pas une raison pour que les effaceurs de chaussées de nos moulins, qui se prétendent être les "sauveurs de nos rivières", ignorent la DCE 2000 et la LEMA de 2006 pour imposer des concepts qui ne tiennent pas compte des textes, des rapports, des constats des professionnels voire des arguments des propriétaires que nous sommes.

2020 annonce une nouvelle année fort intéressante pour les moulins. Une année où nous allons fêter le 20ème anniversaire de la DCE et nous ne pouvons que regretter les années perdues qui ont accentué les tensions entre les propriétaires de moulins et la DDT de notre département d'autant que le calendrier de mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau en France nous

permet d'agir moulin par moulin, ouvrage par ouvrage, d'ici 2027.

Pour preuve, ce qui était déjà écrit dans le "Schéma départemental des rivières de Dordogne" en novembre 2012 « En outre, la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) fixe des objectifs ambitieux avec une obligation de résultat. Ainsi, ces objectifs sont repris dans le SDAGE Adour Garonne qui prévoit que 54% des masses d'eau superficielles périgourdines doivent atteindre le bon état en 2015, voire le très bon état pour 2 d'entre elles ; 82% en 2021 et 100% en 2027 ».

En ce début d'année, je fais confiance au prochain président de l'APAM pour que vive notre association, pour que tournent nos moulins et je vous donne rendez-vous le samedi 1er février, à La Tour Blanche-Cercles, pour notre prochaine assemblée générale.

Bonne année à toutes et à tous.

(*) Coluche disait "Technocrates, c'est les mecs que, quand tu leur poses une question, une fois qu'ils ont fini de répondre, tu comprends plus la question que t'as posée"

Sommaire

Du grain à moudre	page 2
Nous avons relu	page 9
Journées Européennes des Moulins et du Patrimoine Meulier	page 11
Des meuniers luxembourgeois en Périgord Noir	page 12
Brèves du Moulin	page 13
Pas à pas	page 15
Infos dernières	page 16



Du grain à moudre

Qui pouvait croire que tout pouvait être réglé pour 2015 comme cela avait été prévu suite aux différentes lois sur l'eau, dont la Directive Cadre sur l'Eau, désignée par le sigle DCE (23 octobre 2000), qui avait pour objectif d'atteindre un bon état écologique et chimique des différents milieux aquatiques sur tout le territoire européen ?

Qui pouvait s'imaginer, que pour arriver au retour des poissons migrateurs, sans chercher à obtenir une bonne qualité de l'eau, que tout pouvait être réglé en 2018 en arasant ou en dérasant les chaussées de nos moulins voire en construisant des passes à poissons, sans chercher d'autres approches comme la lutte contre la pollution et la surpêche ?

Si nous voulons sauver nos moulins, nos forges, ces fières bâtisses sur nos rivières, témoins du patrimoine meunier de notre département avec une longue histoire, qui ont résisté à l'usure du temps mais qui ne résisteront peut être pas à la bêtise des hommes, notre association doit continuer à porter la parole des propriétaires de moulins en maintenant le dialogue afin d'arriver à un accord "donnant-donnant" car il y a des solutions.

Qui peut affirmer, aujourd'hui, que tout sera mis en conformité, en 2022, en respectant la note du 30 avril 2019 (cir_44619) relative à la mise en œuvre du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique des cours d'eau ?

Morgue technocratique

Depuis juillet 2016, depuis la première réunion à Aubeterre, les propriétaires de moulins du Périgord recherchent des responsables avec une faculté de compréhension pour trouver une solution pour atteindre un bon état de l'eau dans nos rivières. Des responsables en capacité de faire fonctionner leur matière grise avant qu'ils ne soient remplacés par des "technobéats" à l'intelligence artificielle.

Avant de quitter la Dordogne, Madame la Préfète avait fait savoir (lettre du 23 mars 2018) "Que des réflexions sont actuellement envisagées au niveau national sous l'égide du Comité National de l'Eau, avec la participation d'un grand nombre d'acteurs, dont le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, les Agences de l'Eau, les associations de propriétaires de moulins, les représentants des hydro-électriciens, les représentants des associations de protection de la nature, les pêcheurs, etc." et de conclure "Vous comprendrez donc que les positions à

adopter localement ne puissent pas intervenir avant la conclusion de ces travaux".

Fin 2018, l'ancien directeur de la DDT 24 avait bien essayé, lors d'une deuxième rencontre à Aubeterre, de convaincre les propriétaires de moulins concernés par la restauration de la continuité écologique. Peine perdue. Le passage en force de certaines décisions, même en y mettant les formes, a donné l'effet inverse de ce qui était recherché. Il est d'ailleurs regrettable qu'une poignée de technocrates étouffe les possibilités de trouver des solutions en ne permettant pas à l'ensemble des acteurs concernés de faire valoir leurs droits en contrepartie de leurs devoirs vis-à-vis de la rivière.

Nous aimons nos moulins. Voila pourquoi nous les valorisons en les faisant découvrir. Voila pourquoi, nous nous opposons avec respect et fermeté aux effaceurs de chaussées de nos moulins, au prétexte qu'elles empêcheraient les sédiments de circuler et certaines espèces

migratrices de remonter nos rivières, qui veulent construire d'affreuses et chères passes à poissons. Ce qui explique que nous n'hésitions pas à dénoncer certaines dérives technocratiques car nous sommes convaincus, qu'à partir d'approches différentes, on pourrait arriver aux mêmes fins pour obtenir le bon état de l'eau de nos rivières.



Le 4 avril dernier, et c'était une première, l'APAM a été reçue par le Préfet de la Dordogne. Des orientations ont été définies. Elles offrent une possibilité d'ouverture mais "on ne résout pas un problème avec les modes de pensées qui l'ont engendré" disait Albert Einstein. Mais comment croire que nous allons trouver une solution quand nous entendons que l'Administration pourrait faire détruire moulins, étangs et canaux sur simple déclaration, sans études d'impacts ni enquête publique du fait que le nombre d'ouvrages à mettre en conformité est trop important ? Vous avez pris connaissance du compte rendu où, lors de cette rencontre, nous avons exprimé notre regret sur l'interprétation des textes qui vont à l'encontre de ce que recherchent les propriétaires de moulins pour arriver à une solution au cas par cas, moulin par moulin, comme évoqué peu après dans ce document.

Amis des moulins, à l'APAM, nous avons le souci d'arriver à un dénouement dans le dossier qui nous préoccupe sur la restauration de la continuité écologique. Dossier où l'Etat peut et doit jouer un rôle d'accompagnateur et de facilitateur comme dans certains départements.

Aujourd'hui, d'autres rivières de notre département font l'objet d'approches qui ressemblent étrangement à celles visant la Dronne, identifiée « Rivière index » et retenue comme rivière de référence nationale pour l'anguille. Malgré le diagnostic mené par EPIDOR (mai 2012), sur les ouvrages hydrauliques sur la Dronne, qui développait une

approche de solutions techniques pour restaurer l'axe migratoire, les propriétaires de moulins ne savent toujours pas dans quelles conditions ils devront araser ou déraser leurs chaussées voire construire des passes à poissons pour permettre la circulation de migrateurs qui ont déserté nos cours d'eau.

Dans notre département, on découvre qu'il y a de plus en plus d'amour pour les moulins, mais pas beaucoup de preuve d'amour pour les sauver.

Le Ministère de la transition écologique et solidaire a souhaité calmer la situation en rédigeant une note technique relative à la mise en œuvre d'un plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique des cours d'eau, mais rien de concret au niveau départemental.

Le 14 juin, nous nous sommes permis de demander à Monsieur le Préfet des précisions sur les esquisses complémentaires stoppées suite à l'utilisation de toute l'enveloppe budgétaire ! Dans le compte rendu de la rencontre, du 4 avril, il était effectivement précisé qu'un courrier serait adressé à l'APAM avec la liste des moulins en esquisses complémentaires. Nous sommes en fin d'année. Quand on n'a pas de nouvelles de quelqu'un, faut-il en déduire qu'il est inutile de s'inquiéter ? Tout comme nous avons souhaité que nous soit communiqué les noms des moulins en dernière phase de l'appui proposé par l'administration et les noms des propriétaires faisant l'objet de la phase 3 de l'étude EPIDOR ou d'une esquisse complémentaire pour effacement.

En cette fin d'année 2019, nous nous retrouvons dans la situation de 2015 et 2018 où les technocrates nous disaient "Voilà ce qu'il faut faire" et aux propriétaires de moulins de se débrouiller pour trouver l'entrepreneur et les financements sinon ils seront punis ! Pourquoi pas, mais auquel cas il va falloir tout d'abord les convaincre que ce qui leur est proposé va permettre un bon état de l'eau pour un retour des poissons disparus. Il va falloir également leur communiquer les noms d'entrepreneurs en capacité à faire les travaux et porter à leur connaissance les possibilités de financement avec diffusion des noms et contacts des financeurs car les propriétaires de moulins ne

peuvent pas se contenter de la liste fournie avec le compte rendu. En effet, pour faire respecter les orientations de la DCE et de la LEMA, la DDT ne peut pas ignorer les crédits et les subventions accordés pour la restauration de la continuité écologique car des pistes sont certainement à trouver avec les départements, les intercommunalités, la DRAC, la Fondation du Patrimoine, la Fédération de pêche pour une meilleure prise en compte de leurs inquiétudes (coûts, aides, mutualisation des moyens, accompagnement technique et financier), sans oublier d'intégrer un paramètre comme celui de faire supporter certains travaux suivant le principe "pollueur-payeur".

Amis des moulins, depuis des années, l'APAM est présente sur le terrain car dès qu'il y a un problème sur la rivière ça se voit au moulin.

Fort de leur connaissance de la rivière, les propriétaires de moulins ne sont-ils pas les véritables cantonniers de nos cours d'eau, tout comme les moulins sont les sentinelles de ces mêmes rivières voire des vigies de l'environnement et nous aurions préféré qu'on nous dise "Qu'est-ce qu'on peut faire ensemble ?" car il existe des solutions pour éviter cette gabegie financière qui est proposée. Vouloir persister à investir dans la destruction de chaussées et dans la construction de passes à poissons, sans avoir la certitude du résultat, n'est pas sérieux. Surtout quand nous lisons les déclarations de Françoise Goulard, experte en recherche et prospective de l'Agence de l'eau Adour-Garonne « **Mon quotidien est de réfléchir tous les jours à 2050. Ce n'est pas de la science-fiction, cela commence à être concret et palpable** » ! Il y aurait-il un technocrate pour contester les propos de cette experte qui ose dire ce qui va arriver « **Moins d'eau en quantité, plus chaude et plus salée** » ?

Les propriétaires savent qu'ils ont des droits et des devoirs. Ils sont les premiers acteurs de la restauration de la continuité écologique. A l'APAM, nous l'avons dit. Nous l'avons écrit. Nous l'avons fait savoir et nous n'aurons de cesse de le répéter. D'où l'importance de veiller à l'équilibre de la nature en respectant son environnement. C'est la raison pour laquelle, nous avons été séduits par le projet



départementale de création d'une "Maison numérique de la biodiversité". Ce concept associerait un volet scientifique, un volet participatif et surtout un volet éducatif à destination des écoles, collèges et lycées. Une initiative qui trouverait sa place dans le cadre de la tenue de nos journées pédagogiques à condition de garder nos moulins.

Amis des moulins, à l'APAM, nous sommes convaincus qu'à partir d'approches différentes on peut arriver aux mêmes fins. Nous sommes pour le dialogue, pour une approche concertée.

Mais la concertation demande une confiance mutuelle dans la bonne foi et la capacité d'écoute de l'interlocuteur. Des discussions sont toujours en cours au niveau national. Pourquoi les autorités départementales ne mettraient-elles pas à profit ces prochains mois pour reprendre ce que disait le directeur d'EPIDOR, le 23 novembre 2016, lors d'une table ronde sur la continuité écologique " **Je crois que la précision des textes nuit à l'intelligence de la réflexion locale**" et aborder quelques pistes qui pouvaient apporter un peu de détente dans les relations entre les acteurs concernés par la continuité écologique ? Que nenni.

Comme les propriétaires de moulins, l'APAM tient à rappeler qu'elle n'est pas opposée à la restauration de la continuité écologique. Mais pas n'importe comment et pas à n'importe quel prix. Pourquoi cet acharnement technocratique à vouloir détruire notre patrimoine meunier alors qu'un département comme le nôtre apporte son soutien à la valorisation de ce patrimoine comme cela a été mentionné lors du point presse du 10 septembre " **Le Département de la Dordogne, conscient de l'intérêt de**



valoriser le patrimoine meunier aide et suit les activités de l'APAM depuis plusieurs années, via la Direction de la Culture pour le fonctionnement de l'association, la Direction de l'Environnement et du Développement Durable sur l'ensemble des enjeux de conservation et de préservation des moulins dans le contexte complexe des obligations de la Loi sur l'Eau, et le Service du Tourisme sur les chemins de meuniers".

Pourquoi cet entêtement, alors qu'une note technique du 30 avril 2019, signée par le Directeur de l'Eau et de la Biodiversité, publiée le 3 mai, a proposé 7 actions dans le cadre d'un plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique ?

Action 1- Prioriser de façon homogène dans les bassins les actions de restauration de la continuité écologique au profit du bon état des cours d'eau et de la reconquête de la biodiversité → livrable: méthode nationale partagée

Action 2- Améliorer la coordination et les relations entre services et opérateurs de l'État en vue d'une meilleure conciliation des enjeux (environnementaux, changement climatique, économiques, énergétiques, culturels, bien-être

et qualité de vie, sportifs...) → livrable: une instruction aux services

Action 3- Accompagner la mise en œuvre des projets par la maîtrise d'ouvrage publique locale → livrables: des outils d'aide à la décision des collectivités

Action 4- Faciliter la mise en œuvre de solutions proportionnées au diagnostic réalisé et économiquement réalistes → livrables: guide et grille d'enjeux

Action 5- Conforter les outils financiers pour les collectivités, les propriétaires et exploitants (notamment les plus modestes) et une fiscalité favorable à la restauration de la continuité et à la préservation du patrimoine → livrable: mission IGF-CGEDD

Action 6- Renforcer la connaissance des spécificités des moulins et rationaliser leur remise en exploitation éventuelle → livrables: guides, fiches, plaquette

Action 7- Transmettre la connaissance scientifique et les solutions techniques efficaces et durables → livrables: CNRR, sites de démonstration, REX collectivités, animations.

Toute vérité ne serait-elle pas bonne à dire ?

Amis des moulins, si la situation présente ne trouvait pas de solutions, le patrimoine meunier de notre département, un patrimoine plus que millénaire, sera à classer parmi les autres espèces en voie de disparition comme le napoléon, le panda géant, l'éléphant, le gorille, les anguilles, l'esturgeon, la lamproie, le saumon... et les propriétaires de moulins deviendront, eux aussi, une espèce en voie de disparition.

L'avenir de nos moulins passe par l'eau et, pour certains, l'inactivité de nos moulins ferait que les chaussées deviendraient inutiles au prétexte qu'elles ne permettraient pas la libre circulation piscicole et le transit sédimentaire. Mais ce n'est pas parce que nos moulins n'ont plus d'usage industriel que

cela donne le droit de les détruire et de défigurer le paysage de nos rivières. Au nom de quoi faudrait-il détruire des chaussées de nos moulins, même si certaines installations ont cessé de fonctionner sur nos rivières ? Une chaussée fait partie des accessoires du moulin, de sa valeur patrimoniale. Au pays des 1001 châteaux détruit-on systématiquement de tels édifices au prétexte qu'ils nuiraient à l'environnement ?

Au prétexte que de nombreux moulins n'ont plus d'usage, qui peut nous démontrer avec certitude que les mesures annoncées par nos technocrates vont réellement réduire le déficit sédimentaire, le retour des espèces piscicoles et le bon état écologique de l'eau ?

Faut-il rappeler que la hauteur des chaussées de nos moulins et le profil en pente de certaines digues n'ont jamais été un obstacle à la circulation des migrateurs depuis le Moyen Age. Nos très chers technocrates devraient savoir que, depuis l'origine des temps, les salmonidés remontaient naturellement nos cours d'eau, y compris les chaussées de nos moulins, comme d'autres remontaient les cascades naturelles dans nos montagnes. C'est dans leurs gènes de sauter.



La bataille de l'eau...

Amis des moulins, l'eau est une richesse. Elle fait partie du patrimoine commun de la nation.

Nos aînés ont connu des batailles célèbres comme la bataille de l'Atlantique, voire des batailles plus ludiques comme la bataille corse. Plus récemment, nous avons découvert une bataille navale dans la Manche autour de la coquille St Jacques. **Mais il existe une bataille qui n'a peut être pas encore pris une dimension médiatique et politique suffisante, la bataille de l'eau, celle de nos rivières.**

Si les propriétaires de moulins ne sont pas opposés à l'application d'une directive européenne qui a été "transposée" par nos technocrates, comme pour l'agriculture, ils sont préoccupés par ce qu'ils subissent depuis des années d'autant qu'il existe, sous justifications, des possibilités de dérogations avec une échéance fixée en 2027 (voir infos dernières en page 16).

Cette restauration de la continuité écologique nous y souscrivons, mais elle ne sera assurée qu'avec des solutions qui tiendront compte de la relation entre l'homme et l'environnement. Depuis le Moyen Age, nos moulins à eau ont été en harmonie avec la nature sans nuire au milieu halieutique. Alors, même si quelques installations ont pu impacter l'équilibre des cours

d'eau, nos moulins ne sont pas responsables de tous les maux de nos rivières, loin s'en faut. Nos moulins ont utilisé l'eau des rivières devenue source d'énergie. Ce qui s'est passé pendant de nombreuses années voire plusieurs siècles où l'énergie apportée par l'eau a comblé le besoin des hommes. Du temps où l'eau était exploitée sans détruire la faune et la flore.

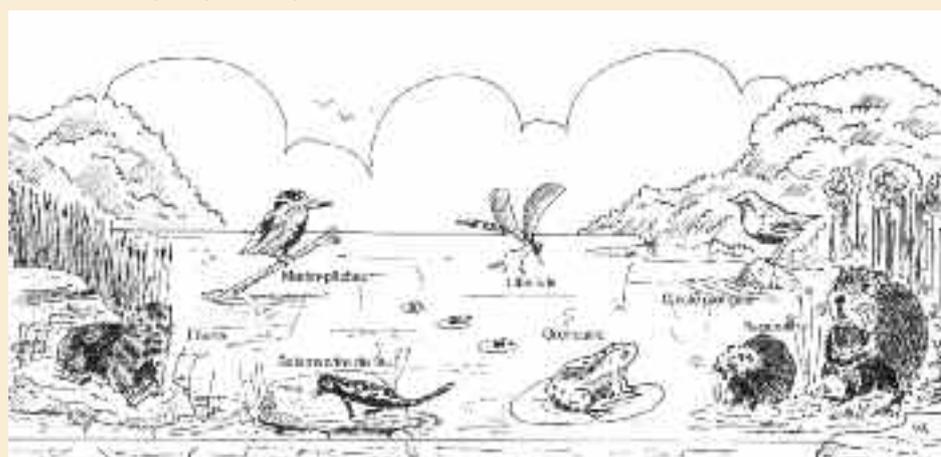
Les propriétaires de moulins ont les yeux de Chimène pour leurs installations. Etre propriétaire d'un moulin, n'est pas un luxe pour ceux qui ont investi financièrement pour leur redonner vie, pour les entretenir. Les propriétaires assument trop souvent seuls les lourdes charges d'entretien. Certains y renoncent, faute de moyens. L'administration ne devrait-elle pas prioritairement concourir à les aider, tant le rôle de leurs chaussées est vital à la vie de nos rivières ? Et au prétexte de rendre les rivières plus propres, de faciliter la circulation des poissons, ils devraient encore investir dans des travaux sans certitude de résultats ! Pour exister et prétendre à un avenir, les propriétaires de moulins à eau de Dordogne ont conscience que certaines installations doivent s'adapter à des contraintes environnementales. Ils savent qu'ils doivent entretenir leurs installations de manière à permettre l'écoulement normal des sédiments, pratiquer périodiquement des opérations d'ouverture de vannes en respectant

les arrêtés préfectoraux qui interdisent tout mouvement de vannes en période d'étiage sur tous les cours d'eau du département. Mais il ne faudrait pas exagérer en les accusant de tous les maux.

Amis des moulins, la continuité écologique ressemble étrangement à un chantier précipité et à un trou sans fond.



Est-il nécessaire de dépenser 4 millions d'euros, somme annoncée pour restaurer la continuité écologique sur la Dronne (Aubeterre — juillet 2016) pour un hypothétique retour de poissons migrateurs en voie de disparition ? Après que les forges, qui faisaient la richesse du Périgord du nord se soient éteintes. Alors que nos moulins à vent avaient pratiquement disparu. Que les moulins à eau cessaient de fonctionner, en laissant des rivières propres qui faisaient le bonheur des pêcheurs, l'homme avec l'arrivée de la pollution allait porter un mauvais coup à nos cours d'eau et progressivement les poissons n'avaient plus leur place dans nos rivières comme vient de le rappeler EPIDOR. Pourquoi ne pas le reconnaître ? Pourquoi accuser les moulins ?



Combien de moulins, de l'estuaire de la Gironde jusqu'aux barrages de Coutras (présence d'une passe à poissons) et de Laubardemont pour l'axe Isle-Dronne, empêcheraient les poissons de passer ?

Le barrage de Mauzac (France 3 Périgords en juin 2019) se verrait doter d'une échelle à poissons à 3,5 millions d'euros ! Un équipement "indispensable à la survie des poissons migrateurs qui remontent la Dordogne, au grand soulagement des pêcheurs et des écologistes" ! Que ne ferait-on pas pour faire plaisir aux pêcheurs pour de meilleures prises et aux écolos qui ne connaissent pas la rivière puisqu'ils ne possèdent pas de moulins sinon ils seraient à nos côtés ! Comme le rappelle de nombreux rapports, Mauzac est "un véritable barrage difficilement franchissable pour les saumons, perches, sandres, anguilles, aloses, truites ou brochets qui ont besoin de remonter la Dordogne notamment pour se reproduire". Ces travaux seraient donc "nécessaires pour permettre un repeuplement de la rivière par les espèces qui la peuplaient autrefois" (...) "A l'heure où l'impact environnemental de l'homme sur la faune révèle son ampleur dramatique, la nécessité de rétablir l'équilibre est plus que jamais urgente".

Mauzac est équipé de systèmes de franchissement depuis 1950. Mais ils seraient peu efficaces et pas adaptés. Ce qui faisait dire à l'ancien directeur d'EPIDOR (août 2017) "Il faut améliorer, voire ajouter, des passes à poissons aux barrages de Bergerac, Tuilières et Mauzac". Des propos qui venaient confirmer les observations (2016) de l'association MIGADO (Migrateurs Garonne Dordogne Charente Seudre), qui mène des actions pour la gestion et la sauvegarde des poissons migrateurs du bassin de la Garonne et de la Dordogne, qui avait constaté que la quantité de certaines espèces de poissons baissait considérablement sur le passage entre Tuilières (un autre barrage) et Mauzac avec des chiffres dramatiques : 99 % des anguilles avaient disparu, 86 % d'aloses, 70 % de saumons et 63 % de truites fario pour une zone sans moulin !

3,5 millions d'euros, c'est la somme annoncée pour faire passer à Mauzac des poissons qui ne passent plus sans chercher à savoir pourquoi ils ont disparu, sauf à accuser les moulins sur toutes les rivières



classées en liste 2 dans notre département. Mais au fait, combien il y a-t-il de moulins, sur la Dordogne, entre l'estuaire de la Gironde et le premier barrage à Bergerac qui empêcheraient les poissons de passer ?

En additionnant cette somme aux 4 millions d'euros pour construire des passes à poissons sur la Dronne, en rajoutant les travaux prévus sur les ouvrages de nos petites rivières, nous arriverons à une somme astronomique qui dépassera allégrement les 8 millions d'euros !

Un autre reportage (France 3 Périgords - novembre 2016), nous avait appris que "Pour favoriser la réinsertion de deux espèces, la truite fario et la moule perlière, qui ont totalement disparu du cours d'eau, un grand chantier est entamé pour débarrasser la Dronne de ses 20 barrages". Vous avez bien lu, pour se débarrasser des chaussées du moulin. Ce projet, qui s'inscrit dans le programme européen Life pour l'aide à la conservation de la biodiversité, est financé par l'Europe à hauteur d'environ 6 millions d'euros !

Soit près de 14 millions d'euros pour faire revenir des poissons migrateurs qui ont quasi disparu de nos cours d'eau !

Depuis des années, l'APAM dénonce ce gaspillage d'argent public en rappelant que ce "pognon de dingue" provient de la poche du citoyen-contribuable-électeur. Nous avons le courage de le dire au risque de déplaire.

Messieurs les technocrates, nous vous rappelons que les moulins existaient déjà avant la

construction des grands barrages, celui de Mauzac a été construit entre 1838 et 1843, et qu'il y avait des poissons dans la Dordogne. Prenez la peine de relire le livre de Mme Anne-Marie Cocula-Vaillières "Un fleuve et des hommes. Les gens de la Dordogne au XVIIIe siècle".

Messieurs les technocrates, relisez également les déclarations de l'ancien directeur d'EPIDOR lors d'une table ronde, à l'Assemblée nationale, en novembre 2016.

Messieurs les technocrates, pouvez-vous nous dire d'où proviennent les 3,5 millions d'euros pour réaliser la nouvelle passe à poissons à Mauzac ? A l'évidence, pas de la poche des propriétaires de moulins. Alors, pourquoi ces derniers financeraient-ils les passes à poissons qu'on voudrait leur imposer d'autant qu'il existe d'autres solutions moins onéreuses en espérant et en attendant que reviennent certaines espèces dans nos rivières, à condition de se donner la peine d'arriver à un bon état de l'eau ?

Messieurs les technocrates, pourquoi n'écoutez-vous pas ce que disent les propriétaires de moulins et leurs représentants ? Savoir écouter n'a pas de prix. Ne pas savoir écouter, pourrait coûter très cher.

Messieurs les technocrates, si vous pouvez garantir aux propriétaires de moulins que la construction de la nouvelle passe à poissons à Mauzac, va permettre le retour des espèces disparues dans nos cours d'eau, pourquoi faudrait-il toucher aux accessoires des moulins voire construire des passes à poissons ?

Prévoir l'avenir des moulins, c'est possible.

Amis des moulins, dans notre pays nous n'avons jamais d'argent pour les causes, mais nous en trouvons pour des cérémonies et des événements de dernière minute.

Au lieu de vouloir dépenser des sommes faramineuses à casser les chaussées de nos moulins, à construire des passes à poissons, à détruire notre environnement, ne serait-il pas plus intelligent d'aider chaque propriétaire de moulin à trouver une solution en fonction de l'état des installations ? Ce que nous avons évoqué avec EPIDOR qui nous semble de plus en plus mis à l'écart dans ce dossier. Il n'était pas présent à la réunion chez le préfet. Notre département dispose encore d'un patrimoine meunier de qualité et il est évident que l'héritage patrimonial du futur dépend de la gestion du patrimoine actuel. L'Etat veille à la protection de nombreux patrimoines, dont le patrimoine architectural qui appartient à tous les Français. Dans ce patrimoine architectural, le patrimoine meunier incarné par les moulins à vent et à eau a sa place, mais ce patrimoine est menacé.

Même si l'APAM et ses adhérents sont plus que jamais mobilisés pour préserver la vie de nos rivières et de nos moulins, nous n'irons pas manifester devant la préfecture à Périgueux. Nous n'occuperons pas plus le siège d'EPIDOR à Castelnau comme les contestataires de la déviation de Beynac. Mais est-ce une raison pour ne pas nous écouter ? Les propriétaires de moulins ne demandent que du dialogue et de la compréhension.

On a pour habitude de dire que gouverner, c'est prévoir. Même s'il reste beaucoup de choses à faire, prévoir l'avenir des moulins, c'est possible. A l'APAM, comme la très grande majorité des propriétaires de moulins, nous sommes pour la restauration de la continuité écologique, mais pas dans les conditions imposées par les technocrates.

Suite à la période de sécheresse que nous venons de vivre cet été, nous nous demandons à quoi vont servir les passes à poissons sur une rivière sans eau et sans poisson ? Au nom de la continuité écologique, nous nous demandons s'il y a vraiment nécessité à détruire les accessoires des moulins et forges pour arriver à la restauration du bon état des cours d'eau et à la reconquête de la biodiversité ? Tout comme nous nous demandons si cela peut se faire sans l'avis du conseil départemental car les retenues d'eau des moulins (biefs) ne sont-elles pas à considérer comme des zones humides (convention de Ramsar) ? Les différentes réunions auxquelles nous participons montrent que de nombreux élus locaux partagent largement notre point de vue.



Malgré plusieurs approches, le désamour entre les propriétaires de moulins et les services de l'administration n'a cessé d'apparaître au grand jour. Et nous nous demandons s'il y a nécessité à vouloir restaurer à tout prix la continuité écologique sur certains cours d'eau. Plus les mois passent, moins

nous y croyons. Il paraît que nul n'est censé ignorer la loi. On peut se demander comment vont réagir les propriétaires de moulins, éloignés des fédérations et des associations territoriales, qui n'entretiennent pas leurs ouvrages ou qui les laissent à l'abandon. Sont-ils informés de ce qui les attend ? Par peur d'amende, si les services de l'Etat avaient respecté leurs obligations de surveillance et de police de façon continue, de nombreux ouvrages seraient restés fonctionnels et correctement gérés par leurs propriétaires. **Pour s'assurer de la bonne qualité de l'eau, serait-ce trop demander aux agents d'Etat d'arpenter régulièrement les cours d'eau en organisant des visites sur le terrain avec les élus et les techniciens des syndicats de rivières ?**

En janvier 2015, sous la plume d'Alain Eyquem, président de notre fédération, dans l'éditorial du journal de l'Association Girondine des Amis des Moulins, nous pouvions lire :

"Certains de nos adhérents ont des craintes (légitimes) quant au devenir de notre beau patrimoine. En effet l'application brutale et dogmatique de la restauration de ladite « continuité écologique » touche violemment les propriétaires de moulin à eau. S'est ainsi installé un sentiment de victimisation et de découragement devant les dépenses mirobolantes engagées, l'insuffisance de preuves scientifiques justifiant ces mesures, le doute sur leur résultat, le sentiment de ne pas être comme "expert" en son moulin". Et de rajouter cette note d'espoir qui conforte les actions que nous menons au sein de notre association depuis plusieurs années "Je voudrais cependant soulever le paradoxe de la situation actuelle puisqu'à y regarder de près, on peut dire que l'on n'a jamais autant parlé des moulins en termes positifs !"



Dans quelques mois, nous fêterons le 20ème anniversaire de la DCE. Des discussions sont toujours en cours, au niveau national. A croire qu'il n'est rien ressorti, depuis 2017, des analyses de l'application de la grille d'analyse de caractérisation et de qualification d'un patrimoine lié à l'eau établie par les services des ministères de la Culture et de la Transition Ecologique et Durable, avant tous travaux sur les ouvrages hydrauliques, en vue d'évaluer leur caractère patrimonial ?

A croire que le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), missionné à plusieurs reprises pour faire un état des lieux précis des moulins, une analyse des situations qui posent des difficultés et préconiser des solutions, n'a pas été écouté ?

A croire que les 7 actions, dans le cadre d'un plan pour une politique apaisée de la restauration de la continuité écologique, ne vont servir à rien ?

Au niveau départemental, est-ce si difficile d'arriver à un compromis en matière de restauration de la continuité écologique ? Nous attendons que des mesures soient prises contre la surpêche et surtout pour obtenir des rivières propres en luttant contre la pollution comme le fait remarquer EPIDOR.

Messieurs les technocrates, permettez-nous de vous rappeler une nouvelle fois cette déclaration de l'ancien directeur d'EPIDOR, en novembre 2016, lors d'une Table ronde à l'Assemblée nationale sur la restauration de la continuité écologique **"Il faut du pragmatisme, du bon sens, et laisser se manifester l'intelligence locale"**.

Dans un précédent Tourne moulin, nous avons osé faire un parallèle entre Notre Dame de Paris et nos rivières de Dordogne. Entre les propos tenus par des experts du patrimoine culturel pour faire renaître cet édifice et les déclarations d'experts qui œuvrent pour qu'une solution soit trouvée pour la restauration de la continuité écologique de nos rivières.

Après les propos d'un général, nommé à la tête d'une mission de représentation spéciale "afin de veiller à l'avancement des procédures et des travaux qui seront engagés" sur la cathédrale, les propriétaires de moulins devront-ils, eux aussi, "fermer leur gueule", face aux diktats des services de l'Etat pour assurer la restauration de la continuité écologique de nos rivières ? Va-t-il falloir "avancer en sagesse", en bon petit soldat comme le préconise ce militaire de la grande muette, en espérant que le meilleur choix sera fait pour nos rivières ? En clair, silence dans les rangs "circulez il n'y a rien à voir". Nous avons décidé pour vous !

En matière de continuité écologique des cours d'eau, le Ministère de la transition écologique et solidaire a souhaité apaiser la situation en rédigeant une note sur ce sujet. Va-t-elle enfin apaiser le différend entre l'Etat et les propriétaires de moulins ? Nous le souhaitons car l'analyse qui en est faite **démontre que "chaque situation est différente (type de cours d'eau, espèces concernées, usages, qualité de l'eau, qualité du patrimoine, partenaires, disponibilités financières)"**. Que l'analyse coût-efficacité constitue un paramètre d'aide à la décision **"afin de dégager la solution présentant le meilleur compromis"**. Et la note de préciser, **"dans tous les cas, la suppression de l'ouvrage ne sera envisagée qu'avec l'accord du propriétaire, s'il est connu"**, ce qui devrait permettre **"une concertation plus ouverte avec les acteurs autour du diagnostic des enjeux et des solutions retenues"**.

Des propos plein de sagesse que Claude Miqueu, président de la commission réglementation du Comité National de l'Eau, membre du Comité de Bassin Adour Garonne, docteur en droit public, ancien député que nous retrouvons dans cette déclaration **"Le nouveau match de la continuité écologique avec de nouvelles règles commence enfin"**.

Le bon sens finira-t-il par l'emporter d'autant que d'après un constat dressé par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), rendu public le 11 juillet 2019 : **Une espèce de poisson d'eau douce sur cinq serait menacée ou quasi menacée de disparition en France (especes-menacees.fr) !**

A première vue, de quoi satisfaire les effaceurs de chaussées, les partisans de passes à poissons et les lobbyistes. Mais en prenant connaissance de ce constat, certaines espèces sont considérées « en danger critique » (CR) d'extinction, donc de disparaître à jamais de nos cours d'eau. Mais ce ne sont pas les moulins et leurs accessoires qui sont la cause de ces disparitions. Parmi les poissons menacés de nos rivières, l'anguille victime d'une pêche intensive et de braconnage. La grande alose tout comme la lamproie étant empêchées toutes les deux de migration à cause des grands barrages, de la pêche ainsi que de la pollution de l'eau.

A l'APAM, nous sommes demandeurs d'une réunion des propriétaires de moulins concernés par la restauration de la continuité écologique pour les convaincre plutôt que de les contraindre. Une réunion afin d'écouter et d'entendre leurs doléances pour s'apercevoir qu'ils ne sont pas opposés à la restauration de la continuité écologique, mais pas n'importe comment et pas à n'importe quel prix, mais sans la présence des effaceurs de chaussées et des partisans de la passe à poissons.

Une proposition qui devrait permettre de dégager des pistes, comme l'a évoqué le préfet de la Dordogne, en fonction des enquêtes en cours d'autant que l'Etat estime "essentiel de ne pas se disperser et de définir des priorités partagées d'interventions pour poursuivre efficacement la restauration de la continuité écologique dans nos cours d'eau. Dans chaque bassin, concernés sera établie dont la mise en œuvre se déclinera sur la fin du SDAGE actuel (2019- 2021) et sur le SDAGE suivant 2022-2027.

Dans certains bassins, des programmes de priorisation ont déjà été établis dans le cadre des concertations menées pour le SDAGE en cours et resteront en vigueur jusqu'en 2021. Dans le cadre de l'élaboration des SDAGE 2022-2027, un nouveau programme de priorisation sera préparé et co-construit avec les collectivités territoriales à compétence GEMAPI ou de bassin, en s'appuyant sur les démarches en cours et sur l'historique des exercices de planification sur le territoire.

L'attention sera portée à ce que l'ensemble des acteurs puisse être associé à cette élaboration de manière adaptée et réaliste, notamment les propriétaires riverains, de moulins, les hydroélectriciens, les gestionnaires multi-ouvrages comme Voies navigables de France, les pisciculteurs, les pêcheurs, usagers de loisirs et associations environnementales".

Notre patrimoine meunier, lorsqu'il est découvert, ne laisse personne indifférent. Faisons en sorte que nos moulins perdurent en faisant de leur histoire une vitrine entre tradition et modernité. Pour y arriver, il faut de la persévérance et parfois se répéter. Et très souvent mieux vaut se répéter que de se contredire de façon à convaincre plutôt que de contraindre en trouvant une solution au problème posé.

Sous la plume de Jean-Claude Grégory

Nous avons relu...

En reprenant un texte paru la "Continuité écologique des cours d'eau", nous avons retrouvé une note publiée en avril 2018, par le Conseil Scientifique de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB).

Cette note avait pour objet de lutter contre les idées reçues et d'apporter des réponses scientifiques à 11 arguments régulièrement employés par les détracteurs de la restauration de la continuité écologique que nous sommes censés être. Elle apportait des éléments de réponse aux arguments contradictoires sur le bien-fondé du maintien et de la restauration de la continuité écologique dans les cours d'eau face à la contestation de la politique de restauration de la continuité écologique :

1. Seule, la restauration de la continuité écologique ne suffit pas à restaurer un bon état écologique des milieux : c'est vrai,
2. L'impact des petits seuils sur les milieux aquatiques est faible, voire nul : c'est faux,
3. Les seuils de petite taille ne représentent pas des obstacles infranchissables, ou sont peu impactants lors du déplacement des poissons : c'est faux
4. Le nombre de moulins n'a pas augmenté depuis la fin du 19e siècle, ce n'est donc pas leur présence qui explique la diminution de certaines populations de poissons durant la même période : la relation de cause à effet est fautive (NDLR : la première partie de la phrase est exacte)
5. La présence de seuils crée des habitats colonisés par certaines espèces, qui disparaîtraient avec le seuil, ce qui provoquerait une perte de biodiversité : la conclusion est fautive (NDLR : la première partie de la phrase est exacte)
6. La restauration de la continuité écologique s'inscrit dans une logique de restauration d'une biodiversité historique, qui serait présente en l'absence d'activités humaines : c'est faux,
7. La suppression des seuils favorise la colonisation par des espèces invasives : c'est vrai dans certains cas
8. Les seuils retiennent l'eau à l'étiage et permettent alors de créer des habitats refuges pour les poissons : c'est vrai mais cela masque un dysfonctionnement,
9. La suppression des petits seuils, et donc des retenues associées, ne permettra plus de soutenir les débits d'étiage : c'est faux,
10. Les seuils protègent du risque d'inondation : c'est faux,
11. Les seuils oxygènent le milieu aquatique : c'est faux

Cette note, c'est celle que le représentant de l'AFB (ex ONEMA) avait présenté sans succès aux propriétaires de moulins sur la Dronne, à Aubeterre, en octobre de la même année avec "un renvoi poli dans ses 22" malgré tous les efforts de l'ex-directeur de la DDT.

Des arguments pas forcément en accord avec les positions des écologues, des hydrologues, des experts, des professionnels de la rivière et des propriétaires de moulins

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nouvelle Aquitaine, quant à elle, nous avait appris (novembre 2016) que "la continuité écologique d'un cours d'eau était définie comme :

- la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri ;



- le bon déroulement du transport naturel des sédiments.

On parle ainsi de continuité piscicole et de continuité sédimentaire.

Elle a une dimension amont-aval, impactée par les ouvrages transversaux comme les seuils et barrages, et une dimension latérale, impactée par les ouvrages longitudinaux comme les digues et les protections de berges. Assurer la circulation des poissons migrateurs s'entend, d'une manière

générale dans les deux sens, à la montaison(*) et à la dévalaison(*), ce qui est particulièrement essentiel pour les grands migrateurs".

D'après la DREAL, "il existe différents types d'aménagements pouvant concerner les ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique comme ;

- l'effacement : lorsqu'elle est possible, la suppression de l'obstacle est la solution la plus efficace pour retrouver une continuité écologique complète. Il est parfois nécessaire d'accompagner la suppression des ouvrages d'aménagements complémentaires (échancre dans les radiers existants, aménagements de mini-seuils, banquettes latérales...) ;
- l'arasement partiel : cette solution est utilisée lorsqu'il est nécessaire de maintenir une certaine ligne d'eau à l'amont des ouvrages, par exemple pour un pompage d'eau potable ou le maintien d'un écoulement dans un ancien bief. Dans ce cas, un mini-seuil franchissable par les poissons peut être créé ;
- la passe à poissons : dans les cas où le maintien de l'ouvrage s'impose, des passes à poissons peuvent être envisagées. Les passes en génie civil ciblent en général une ou plusieurs espèces (ex : brosse à anguilles, passe à ralentisseurs, passe à bassins...). Elles doivent être

fonctionnelles le plus longtemps possible dans l'année. Leur mode d'alimentation est donc un élément essentiel de leur efficacité. En revanche, elles ne permettent pas de traiter le problème du transit sédimentaire ;

- la rivière de contournement : il s'agit d'une passe à poissons qui se présente sous la forme d'un cours d'eau artificiel qui contourne le seuil. Bien conçue, son efficacité est supérieure aux passes à poissons en génie civil ;
- la mesure de gestion : des mesures de gestion hivernale (ouvertures de vannes ou abaissements de clapets) peuvent être prévues. Elles favorisent le transit des sédiments, la suppression des zones envasées à l'amont des ouvrages, et une limitation des embâcles et des risques d'inondations.

Il était écrit que "La dévalaison des poissons migrateurs peut être facilitée par des aménagements techniques (turbine spécifique, by-pass, goulotte, barrière physique empêchant l'accès aux turbines, ...) ou des mesures de gestion en période migratoire (arrêt du turbinage, ouverture des vannes...). Dans tous les cas, les aménagements envisagés doivent être adaptés aux contraintes du site, aux usages, et aux espèces de poissons ciblées. Si la suppression de tous les obstacles ne constitue pas l'objectif de cette démarche, la réduction significative du taux d'étagement, qui est un indicateur de l'impact cumulé des ouvrages sur un axe donné, devra toutefois être visée. Le taux d'étagement, qui correspond au rapport entre le cumul des hauteurs d'ouvrages et la dénivellation naturelle totale,

est en effet une notion qui traduit la densité et l'importance en hauteur des ouvrages sur tout ou partie d'un cours d'eau".

Poursuivant la lecture de ce texte, nous apprenions que "les collectivités à compétence rivière (communautés de communes, syndicats de rivières, ...) sont susceptibles d'assurer la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux relatifs à la restauration de la continuité écologique. Les informations sont à recueillir directement auprès de ces structures ou par l'intermédiaire des DDT".

Les propriétaires de moulins n'en demandent pas plus, tout comme pour la maîtrise d'ouvrage des études (impacts) et des travaux.

Il était également mentionné "La liste et la cartographie de ces structures sont en cours de finalisation et seront prochainement disponibles sur ce site. Ces opérations pouvant bénéficier de financements publics de la part de collectivités ou d'établissements publics. Les informations sur les modalités d'attribution des aides étant disponibles directement auprès du Conseil départemental et l'Agence de l'eau concernés".

D'où nos différentes interventions auprès des instances départementales, de notre confiance dans les démarches de notre fédération au niveau national et notre présence sur le terrain pour porter assistance à nos adhérents dans l'attente d'arriver à une solution.

(*) Montaison : pour un poisson migrateur, action de remonter un cours d'eau afin de rejoindre son lieu de reproduction ou de développement.

(*) Dévalaison : pour un poisson migrateur, action de descendre un cours d'eau pour retourner dans un lieu nécessaire à son développement ou à sa reproduction.

Depuis quelques années, l'APAM se fait un devoir de porter assistance aux propriétaires de moulins de la Dordogne. Raison pour laquelle, nous devons sans cesse rappeler à nos élus et plus particulièrement à ceux de notre département, qui siègent à la capitale, nos craintes en ce qui concerne l'avenir de nos moulins. Leur mission, qu'ils soient sénateurs ou députés, ne consiste-t-elle pas à faire remonter les préoccupations de leurs concitoyens au niveau national ?

Un projet de loi a été adopté le mercredi 7 novembre 2018, en première lecture, au Sénat sur le report des échéances fixées pour l'atteinte du bon état des masses d'eau du fait des conditions naturelles dans le cadre de la directive-cadre sur l'eau, suite à une proposition de loi portant suppression de sur-transposition de directives européennes en droit français, dont celle sur la DCE 2000.

Extraits de la session ordinaire de 2018-2019 du Sénat, enregistré à la Présidence du Sénat le 30 octobre 2018. Rapport fait au nom de la commission spéciale sur le projet de loi (procédure accélérée) portant suppression de sur-transpositions de directives européennes en droit français, par M. Olivier CADIC et Mme Marta de CIDRAC.

Article 17 (articles L. 212-1 et L. 652-3-1 [nouveau] du code de l'environnement)

Objet : cet article autorise le report, sans limite dans le temps, du fait des conditions naturelles, des échéances fixées pour l'atteinte du bon état des masses d'eau.

Projet de loi : Le présent article vise à assouplir cette possibilité de report en sortant le critère des conditions naturelles de la limite de temps. Ainsi, les échéances pourront être reportées jusqu'à la date limite de 2027, correspondant à deux mises à jour du SDAGE, mais également au-delà de cette date "si des motifs tenant aux conditions naturelles le justifient, comme le prévoit la directive".

La rapporteure de la commission a estimé que ce report, permis par la directive européenne, se justifiait techniquement. Il ne concernerait qu'un petit nombre de masses d'eau qui, en effet, en raison de conditions naturelles particulières, présentent une forte inertie et ne peuvent évoluer que très lentement, en dépit des actions menées. Elle regrette néanmoins un effet d'affichage négatif sur l'atteinte de l'objectif du bon état écologique des masses d'eau en 2027, qui risque de démobiliser un certain nombre d'acteurs. La commission a adopté l'article 17 sans modification.

Journées Européennes des Moulins et du Patrimoine Meunier

16 et 17 mai 2020

De nouveau, cette année, notre association sera engagée dans cette manifestation qui permet à de nombreux Périgordins de découvrir le patrimoine meunier de leur département. Il est bon de rappeler que l'objectif de ces journées est d'offrir au grand public l'occasion de mieux connaître le moulin, patrimoine industriel, à travers l'archéologie, l'histoire, l'environnement, ses techniques, ses différentes énergies, ses différentes utilisations d'hier et d'aujourd'hui, ses composantes, les paysages qu'il a pu façonner depuis des centaines d'années, ses hommes et enfin ses différentes reconversions.

La Fédération des Moulins de France, en partenariat avec le Comité d'Information et de Liaison pour l'Archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel (www.cilac.com), l'Association Moleriae (contact@moleriae.eu) et France Hydro Electricité (www.france-hydro-electricite.fr), sous le parrainage des ministères de la Culture et de l'Environnement, organise ces Journées Européennes des Moulins et du Patrimoine Meunier.

Différentes formules sont proposées aux collectivités, aux associations, propriétaires, animateurs, chercheurs, historiens de participer à ces journées : ouvrir son moulin, (ou le signaler ouvert) organiser un pique-nique, une randonnée, proposer une exposition, une conférence, un rallye....et bien d'autres manifestations qui pourraient mettre l'accent sur ce patrimoine ce que nous ferons en Dordogne.

De nouveau, cette année, les moulins de notre département vont s'ouvrir pour accueillir librement autochtones et visiteurs des départements limitrophes car le Périgord est une terre de moulins. Une occasion pour découvrir l'histoire et le fonctionnement de ces moulins, 3ème patrimoine de notre pays, nichés pour la plupart dans des vallées où suivant leur audace ou leur envie, les visiteurs pourront également s'offrir une randonnée sur l'un des 26 parcours du département.

Des outils de communication (affiches, brochures, flyers) devraient être mis à disposition, en avril, lors d'un conseil où les propriétaires de moulins qui seront ouverts pendant ces journées seront invités à les retirer pour diffusion chez les commerçants, les mairies, les salles d'attente des médecins, dans les écoles, les bibliothèques et les offices de tourisme car nos moulins sont visitables toute l'année.

N'oubliez pas d'informer les médias et surtout votre correspondant local pour lui faire découvrir votre moulin. Dans le cadre de ces Journées des moulins, l'Association des Moulins du Périgord Noir a décidé de mettre, chaque année, un moulin de ce territoire à l'honneur sous le couvert d'une opération "Portes ouvertes". C'est ainsi que le moulin de l'Evêque, à Vézac, sera le premier moulin à inaugurer cette formule.



LA FÉDÉRATION DES MOULINS DE FRANCE PRÉSENTE
L'ASSOCIATION MOLERIAE EN PARTENARIAT AVEC LE COMITÉ D'INFORMATION ET DE LIAISON POUR L'ARCHÉOLOGIE, L'ÉTUDE ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE INDUSTRIEL

**JOURNÉES
EUROPÉENNES
DES MOULINS
ET DU PATRIMOINE MEUNIER**

16-17 MAI 2020
DANS LE CADRE DU MAI EUROPÉEN DES MOULINS

VISITES - MUSÉES - ÉOLIENNES - MOULINS À EAU - MOULINS À VENT
NORIAS - SITES MEULIERS - EXPOSITIONS - CONCERTS - REPAS...

WWW.JOURNEES-EUROPEENNES-DES-MOULINS.ORG
WWW.FDMF.FR



Des meuniers luxembourgeois en Périgord Noir !

Notre département reçoit de nombreux visiteurs européens. Certains sont devenus Périgordins voire propriétaires de moulins et adhérents de l'Association Périgordine des Amis des Moulins. L'un d'entre eux, qui avait gardé le contact avec son pays d'origine, a eu l'occasion de parler d'un projet d'échanges entre meuniers luxembourgeois et périgordins avec des responsables du Groupement d'Action Locale du Périgord Noir.

L'APAM, du fait de son siège en Périgord Noir, a été contactée par cet organisme dans le cadre d'un programme de "Liaison Entre Actions pour le Développement Economique Rural" (LEADER). Un programme européen co-financé par des organismes comme la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Dordogne, les communautés de communes et les communes. C'est ainsi que, lors des dernières Journées Européennes du Patrimoine, le bureau de l'APAM a reçu à l'espace culturel Robert Doisneau, à Carlux, des "meuniers" du GAL LEADER de la région Mëllerdall du Grand Duché du Luxembourg pour des initiatives conjointes dans le cadre d'une coopération transnationale entre des régions rurales.

Cette ouverture européenne s'inscrit en appui à la démarche de notre fédération (Le Monde des Moulins d'avril 2019) où, sous la plume du président fédéral, nous lisons que "La FDMF, depuis plusieurs années, s'est engagée dans une ouverture culturelle à l'échelle européenne (...) pour ouvrir une nouvelle page pour construire l'avenir des moulins à l'échelle européenne. Il est permis de rêver d'une Europe culturelle où les moulins ne seraient pas négligés. Les bénévoles que nous sommes ont également besoin de projets peu ordinaires pour aborder le quotidien avec enthousiasme".

Un projet de coopération en conformité avec les 7èmes Rencontres de la FDMF qui se sont réunies à Niort, en novembre, sur le thème "Les enjeux actuels des moulins en Europe" avec pour objectifs :

- De favoriser les échanges entre différents acteurs des moulins en Europe
- D'informer sur les pratiques dans différents pays européens
- De sensibiliser aux éléments d'universalité des moulins
- De se former à l'organisation d'échanges au niveau européen



Autour de 3 thématiques (La lettre de la FDMF) : L'actualité de la continuité écologique en Europe (séquence d'actualité, demandée régulièrement) - L'animation associative des moulins dans les pays européens - Le moulin et la biodiversité (la place du moulin dans la biodiversité, les expériences d'inventaire de la biodiversité). Une thématique où l'APAM était représentée par Martine Noyer, du moulin de Bonnes et de l'Association Isles de Flore et Faune, qui a fait part de ses expériences dans ce domaine.

Ce projet, pour lequel notre association a été retenue, va nous permettre de travailler sur de nouveaux chantiers sur le Périgord Noir en couvrant une grande variété de sujets comme le patrimoine, le tourisme, les produits du terroir en provenance des moulins (farine, huile...), la culture, l'environnement et même l'éducation. Des sujets dans la continuité des chemins de meuniers, du fonds documentaire sur les moulins dans une médiathèque où nous recevons des scolaires, d'une route des moulins et des journées pédagogiques...

St Exupéry disait "Fais de ta vie un rêve, et d'un rêve une réalité". A l'APAM, nous complétons cette expression par "Il n'y a que deux conduites avec la vie : ou on la rêve ou on l'accomplit". Ce que nous allons faire avec ce nouveau projet en nous appuyant sur la marque d'un territoire, en valorisant un patrimoine bâti et paysager exceptionnel, en transmettant un savoir-faire acquis avec le temps avec la volonté d'intégrer l'ensemble des acteurs du département.

Nos moulins ont prouvé qu'ils ont de l'avenir en associant tradition et modernité avec la transmission des savoirs. Ce que nos amis luxembourgeois ont découvert, à Vézac, en visitant le moulin du Trel, où William Dalbavie avait préparé une pressée pour faire de l'huile de noix, avant de se rendre au moulin de l'Evêque pour une démonstration de mouture et écouter les explications d'Elie le meunier. Le lendemain, Alain Périer recevait la délégation au moulin Neuf, à Carsac-Aillac, après leur avoir fait découvrir le chemin des meuniers sur cette commune. A l'issue de deux journées de travail, sous la présidence de Mme Manet-Carbonnière, présidente du GAL Périgord Noir, 4 projets de coopération



ont été définis entre les deux GAL pour un coût maximum de 35000€ :

- de bonnes pratiques
- Organisation conjointe dans le cadre de Journées Européennes des Moulins et du Patrimoine meulier (parrainage entre moulins)
- Parcours insolites autour des moulins avec support autonome de visite (application, panneaux, brochures, photos, peintures...)
- Sensibilisation à la préservation du patrimoine (culturel, bâti et environnemental), formation et développement de l'offre de service.

L'organisation des Journées Européennes des Moulins et la création de parcours insolites seront accompagnées d'une mise en valeur et d'une communication de chacun des territoires. Les projets devront être achevés au 31 décembre 2022.

Ce projet innovant, avec l'un des GAL du Périgord, va nous permettre de créer des liens avec de nouveaux partenaires ouvrant ainsi la voie vers de nouvelles coopérations pour mieux faire connaître nos moulins et surtout pour les défendre tout en préparant 2021, pour le 20ème anniversaire de l'APAM, avec d'autres approches européennes.

Brèves du moulin...

Sans tambour, ni trompette, l'APAM continue son opération "Moulins en scène" commencée en 2018, avec la recherche et la présentation de documents, cartes postales, photographies d'anciens moulins et usines. Elle s'est poursuivie en 2019 où l'image, sous toutes ses formes, a pris de plus en plus d'importance comme cette exposition à St Astier, en octobre dernier. Une opération à pérenniser pour que les Périgordins s'approprient, territoire par territoire, l'histoire de leur patrimoine meulier en proposant aux collectivités territoriales, aux enseignants et aux éducateurs, la tenue de journées pédagogiques voire découvertes sous la forme d'expositions itinérantes et de visites de moulins avec du matériel en rapport avec la meunerie mis à la disposition des organisateurs.

Les moulins à l'honneur... Répondant à l'invitation du département, l'APAM a participé le 10 septembre, à Périgueux, à la Maison du Tourisme, à la présentation de la nouvelle plaquette sur les chemins de meuniers imprimée en 10000 exemplaires. Plaquette à télécharger sur le site du département et sur celui de l'APAM.



Suite aux propos tenus par Jean-Fred Droin, vice-président du conseil départemental en charge du tourisme et de la promotion du Périgord, concernant le travail de notre association pour son implication dans la valorisation des moulins de Dordogne, Alain Périer en a profité pour remercier le département pour son soutien tout en rappelant notre engagement sur la continuité écologique. Le lendemain, dans le cadre des journées pédagogiques qui venaient conclure une semaine d'exposition sur les moulins, Elie le meulier accompagné de Jean-Claude Grégory, notre référent

pour les chemins de meuniers, ont accueilli des "petits meuniers" du centre de loisirs de Boulazac. L'occasion pour eux d'écouter les explications des fonctionnalités du moulin par l'intermédiaire des maquettes de P Vergne qui ont encore fait sensation.

Fin septembre, un petit groupe d'adhérents s'est retrouvé au moulin de Roffy, à Ste Nathalène, pour un coup de main en vue de faire revivre ce moulin-minoterie et d'envisager son ouverture pour les prochaines Journées des Moulins.

Sortie d'automne et galerie photos à découvrir sur le site internet. Lors de cette balade a été inauguré le 26ème chemin de meuniers conçu par l'APAM au départ de la papeterie de Vaux.

L'APAM sur le terrain... Répondant à l'invitation du duo "Bugeaud-Rousselet" en charge de l'Association Patrimoniale au Pays d'Astérius, qui avait organisé un Forum des Moulins lors de la 1ère semaine d'octobre, l'APAM était représentée par une équipe de choc composée de Jacqueline Lavergne, Patrick Hautefoy, Elie Coustaty et Jean-Claude Grégory. L'ensemble des bâches pédagogiques de notre association avaient été mis à la disposition de cette association pour une expo qui a permis de découvrir les moulins de ce territoire. Le 4 octobre, Elie le meulier a permis à 80 scolaires de St Astier de découvrir la meunerie avec les maquettes de Pierre Vergne. Le lendemain, cette animation s'est achevée par un échange avec les participants sur le thème "Quel avenir pour nos moulins ?" après la diffusion d'une excellente vidéo sur le Vern, le Salembre et l'Isle sur une dizaine de communes autour de St Astier.



Une semaine plus tard, l'APAM était présente à la Maison Familiale Rurale de Salignac-Eyvigues pour une découverte des vieux métiers ruraux avant de participer, les 12 et 13 octobre, à Borrèze, à Ste Mondane et à Carsac-Aillac aux animations pendant la Ronde des Villages (4200 randonneurs appelés à venir découvrir, au printemps, la prochaine Ronde des Moulins au Pays de Fénelon) et d'accompagner en fin de mois une cinquantaine de marcheurs de la Ligue contre le cancer sur le chemin de meuniers de Ste Mondane.

Cette présence sur le terrain permet non seulement à notre association d'être connue sur le département, mais surtout d'aller à la découverte de moulins dont les propriétaires ignoraient notre existence. Des initiatives à organiser territoire par territoire.

Il était une fois... Niché sur le Sireyjol au confluent avec la Chironde, sur la commune de St Geniès, il était un vieux bâtiment visible d'un chemin de meuniers au départ du lavoir de St Geniès qui dormait paisiblement en résistant à l'usure du temps. Le moulin de La Vergne, c'est de lui qu'il s'agit, est une bâtisse qui remonterait au XVe siècle et qui a cessé ses activités en 2005. Un moulin dans "son jus", devenu minoterie, avec tous les équipements qui ne demande qu'à revivre comme au temps de la famille Veyret. Sur ce site, il existait également un moulin à huile, un vieux four et une boulangerie !



Cet ensemble devrait être ouvert pour les prochaines Journées des Moulins en mai prochain. Bienvenue au moulin de La Vergne qui vient rejoindre les 34 moulins du Pays de Fénelon en Périgord Noir.

Bienvenue... Pour répondre aux tracasseries administratives que rencontrent nos adhérents, une association locale vient de voir le jour en Dordogne pour être au plus près d'eux, en jouant la carte de la proximité, comme cela existe dans d'autres départements.

Cette structure locale, intitulée "**Association des Moulins du Périgord Noir**" (AMPN), va couvrir les six communautés de communes qui composent le Périgord Noir (Domme - Villefranche du Périgord, Pays de Fénelon, Sarlat Périgord Noir, Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, Vallée de l'Homme et Vallée Dordogne - Forêt Bessède). Elle est présidée par Elie Coustaty, le propriétaire du moulin de l'Evêque à Vézac et sera affiliée à l'APAM (décision du conseil d'administration qui s'est réunie le 19 octobre). Cette association sera opérationnelle dès le 1er janvier 2020.

Nos collègues Alain Périer et Jean-Claude Grégory, tout en restant membres du conseil de l'APAM, font partie du bureau de cette association qui aura également pour vocation de valoriser et promouvoir les moulins de ces

6 territoires en s'appuyant sur des animations comme la Ronde des Moulins, la Fête à l'ancienne à Salignac-Eyvigues, sans oublier la fête du pain à Veyrignac, le Festival des Epouvantails à Meyrals et en se mettant à la disposition des communes des villages-meuniers, où ont été créés des parcours, pour des balades commentées et des expositions-conférences.



EPIDOR répond à l'APAM...

Monsieur Perier,

Voici quelques éléments en réponse à votre courrier du 9 septembre. Le passage du compte-rendu que vous citez (dont nous n'avons pas été destinataires*) semble faire référence à l'étude groupée portée par EPIDOR pour 19 ouvrages non hydroélectriques de la Dronne et lancée en décembre 2013.

Les 19 ouvrages ont été intégrés à l'étude sur simple demande des propriétaires, sur la base du volontariat (mais seuls les ouvrages non hydroélectriques pouvaient en bénéficier). Pour rappel, cette étude était prévue en 3 phases : diagnostic, esquisses de différentes solutions, étude du projet détaillé d'une solution.

Les phases 1 et 2 (diagnostics et esquisses de différentes solutions) ont été livrées aux propriétaires des 19 ouvrages entre février et avril 2016. Par la suite, il a été demandé aux propriétaires de se prononcer par écrit sur le scénario qu'ils souhaitaient que l'on étudie au stade « étude de projet détaillé » (phase 3).

Nous avons besoin d'une demande officialisée (écrite) car, comme vous le savez, le choix d'une solution s'avère parfois difficile et les évolutions des demandes orales furent très nombreuses. Au final, certains propriétaires ont fait cette demande écrite, d'autres non.

Le diagnostic de 2011-2012 que vous mentionnez était un tout premier état des lieux de l'axe Dronne, pour lequel les propriétaires n'avaient pas été sollicités.

Je vous prie de nous excuser pour le délai de notre réponse.

Bien cordialement.

Pascal VERDEYROUX

*Il s'agit du compte rendu de la réunion du 4 avril, chez le Préfet, où il était écrit "La DDT transmettra à l'APAM et à l'association Pour la Dronne les noms des propriétaires faisant l'objet de la phase 3 de l'étude EPIDOR, ou d'une esquisse complémentaire pour effacement". A ce jour, nous n'avons toujours pas de nouvelles. Est-ce un signe de bonnes nouvelles ?

Pas à pas

Dans la continuité de notre partenariat avec le service départemental du tourisme, nous travaillons sur la réalisation d'une série de "fiches-balades" qui seront téléchargeables sur les sites du département et de l'APAM. Des fiches ou pas à pas les randonneurs pourront arpenter les chemins de meuniers et meuliers du Périgord avec de nombreuses informations : distance, dénivelé, plan, histoires et légendes.

Si vous souhaitez que soit créé un chemin de meuniers sur votre territoire, n'hésitez pas à nous contacter. Nous vous rendrons visite pour un repérage avec notre photographe-illustrateur.



Amis des moulins, le 24 septembre, le Bureau de la Commission locale de l'Eau s'est réuni à La Lande de Fronsac. Ci-après un extrait du compte rendu sur le Point 3 : Echanges sur les projets de règles et dispositions — Orientation C. Milieux :

Suite aux observations de l'AMNA sur les dispositions 35 « Développer et accompagner des opérations d'effacement en fonction des opportunités » et 37 « Accompagner la restauration de la continuité écologique sur la Dronne aval », ci-après les observations qui ont été apportées :



- Précision de ce qui est dit « par opportunité » : ouvrage sans usage, abandonné ou dont les propriétaires s'interrogent sur le devenir, pour lesquels l'impact d'un effacement sont raisonnables
- Meilleure prise en compte des inquiétudes des propriétaires (valeur patrimoniale, coûts, aides)
- Demande de création d'un dispositif permettant de visualiser les moyens et d'accompagner techniquement et financièrement les propriétaires
- Mener toute étude ou suivi permettant d'évaluer les effets des actions déjà réalisées
- Réaliser un bilan de l'efficacité de cette politique publique à la fin de la prochaine étape réglementaire (2023)

Les éléments permettront notamment d'alimenter des propositions d'évolution des classements des cours d'eau (listes d'ouvrages ou listes d'espèces).

L'Association Périgordine des Amis des Moulins se réjouit des précisions apportées par la CLE qui viennent conforter les points évoqués par le président de l'APAM, lors de la rencontre du 4 avril dernier (cf. compte rendu), et qui ressemblent étrangement au plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique. Et, comme d'habitude, une question se pose : qui va faire appliquer toutes ces bonnes intentions ? Des observations qui ressemblent étrangement aux conclusions des rapports de la Cour des Comptes qui, bien souvent, restent sans effet. **A noter la confirmation de la prochaine échéance réglementaire en... 2023, c'est la CLE qui le dit, en attendant 2027.**

Un parcours de chemins de meuniers porté par l'association ENEART de Ste Nathlène, alliant randonnée et découverte, a de forte chance de voir le jour puisque ce projet a été retenu dans le cadre du "Budget participatif" du département. Ce chemin sur la rivière Enéa sera doté d'un balisage spécifique : panneaux avec dessins et textes sur la faune, la flore et le patrimoine. L'APAM apportera son aide technique avec ses prestataires.



Abigail Jones, la présidente de l'association sur le Bandiat vient de nous faire savoir que le projet Forge Neuve de Javerlhac, propriété d'un des membres de l'ASP Bandiat, a été sélectionné parmi plus de 300 projets du "Budget participatif" départemental. Si ce projet de Forge était retenu, cela permettra de reconstituer le fonctionnement d'une forge à canons du 18ème siècle.

Infos dernières...

IN MEMORIAM

Grâce au Décret n° 2019-827, modifiant diverses dispositions du code de l'environnement relatives à la notion d'obstacle à la continuité écologique du 3 août, paru au JO du 6 août 2019, non seulement les seuils des moulins sont encore et toujours menacés, mais nos moulins seront-ils toujours là... et pour longtemps ?



De futurs acheteurs du moulin de Lavaure, sur l'Éyraud, à La Force ont vu leur espoir de redonner vie à cette vieille bâtisse, pour en faire un moulin pédagogique avec il est vrai une chaussée en très mauvais état, réduit à néant par la DDT 24 au motif que le décret du 3 août, ne permet plus aux acheteurs potentiels de faire des travaux sur les accessoires du moulin sur les rivières classées en même temps en liste 1 et liste 2 ! Aujourd'hui l'Éyraud, demain à qui le tour ?

De quoi décourager celles et ceux qui viennent avec un projet pour valoriser le patrimoine meunier de notre département et qui sont disposés à investir dans le respect de la conformité pour la continuité écologique. Mais la loi, c'est la loi et aucune dérogation n'est possible, même avec un bon dossier. Ça pourrait faire jurisprudence, que de bêtise et de temps perdu.

Au moment où certains péconisent une politique apaisée pour la restauration de la continuité écologique, souhaitons que le recours engagé au Conseil d'Etat, par notre fédération avec d'autres organismes, sera porteur d'espoir pour éviter la mort de nos moulins.

NDLR : Ce texte a été envoyé le 22 novembre au président de Conseil départemental, à notre fédération, à la DDT, à EPIDOR et aux médias de notre département. A noter que ce moulin était doté d'un déversoir de crue et que la chaussée était affaîsée et non détruite.



Courrier d'un lecteur...

J'ai lu avec toute l'attention que vous imaginez le dernier « Tourne Moulin » ainsi que la note qui l'accompagnait : remarquable !

J'ai bien compris que, pour l'heure, c'est la Dronne qui est sur la sellette mais aussi que ce qui se décidera pour cette rivière aura valeur d'exemple.

Pour ici, un aspect supplémentaire : le manque d'eau ! Nous sommes à sec depuis une semaine. Pour la troisième année consécutive. Du jamais vu depuis 60 ans que je vis sur les bords de la COUZE ! Quand ma famille est venue s'établir en Périgord, il n'y avait pas d'eau de ville : il y avait une pompe installée d'ailleurs au moulin. Aujourd'hui, que ferions-nous ?

C'est désolant de voir tous ces poissons qui se débattent dans les quelques marres restantes.

Et l'on veut installer des passes à poisson pour les sauver !!! "Qui veut faire l'ange fait la bête" dit-on....

Michel LEMASSON adhérent APAM
moulin de Bannes (septembre 2019)



Les administrateurs de l'APAM

Président fondateur : Charles GIRARDEAU

Président : Alain PERIER

Moulin neuf - 24200 Carsac-Aillac - Tél. : 05 53 59 38 68

Vice-Présidents : Jacqueline LAVERGNE-DEMARTHE, Patrick HAUTEFAYE

Secrétaire : Jean-François DUMAS - Secrétaire adjoint : Abraham HUIJSMAN

Trésorier : Alain PERIER (par intérim)

Administrateurs : Colette et Claude ALEMANT, Martine BOYER, Jean-Claude GREGORY

"Tourne Moulin" n'est pas responsable des opinions, textes, analyses et synthèses émis par les auteurs. Toute reproduction, même partielle, des textes et illustrations est soumise à une autorisation écrite de l'éditeur.